



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 110341

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les revendications des déportés, internés, PRO et familles. Soucieux de transmettre la mémoire de la déportation et de l'internement, conscients que leur message ne saurait se limiter à une population initiée et déjà favorable, mais au contraire se transmettre vers des populations nouvelles et plus particulièrement la jeunesse, ils réaffirment leur volonté que soit conduite avec vigueur une politique de la mémoire permettant de mieux appréhender le système concentrationnaire nazi et de mieux comprendre le combat des déportés, internés et PRO. Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

En lien avec les programmes scolaires, ceux d'enseignement de l'histoire en particulier mais aussi ceux d'enseignement de l'histoire des arts, de lettres, de langues ou de philosophie, le ministère, pour sensibiliser les jeunes générations aux combats de leurs aînés et leur transmettre un véritable patrimoine de mémoire, entend poursuivre et développer l'important travail qui s'accomplit dans le champ des actions éducatives, en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs. La participation des écoliers, des collégiens et des lycéens aux différentes journées d'hommage public et aux commémorations nationales, dont, on le rappellera, le nombre a doublé entre 1999 et 2007, fait partie intégrante des opérations mises en oeuvre au sein du système scolaire. On ne saurait délier cette participation du travail effectué au sein des établissements par les équipes éducatives et l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour que les élèves, enfants ou adolescents, accèdent à la signification profonde de ces moments solennels. On peut, en ce sens, citer à titre d'exemple, le partenariat établi entre la direction générale de l'enseignement scolaire et l'association Civisme et Démocratie pour aider à la mise en oeuvre de projets éducatifs variés qui associent la mémoire de Guy Môquet et l'histoire de la Résistance et pour que soient mises en ligne, avec la contribution du centre national de documentation pédagogique, des ressources pédagogiques spécifiques. De même, la mobilisation qui chaque année s'opère au sein de l'Éducation nationale autour du concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) n'atteindrait pas l'ampleur qu'on lui connaît sans la convergence des actions entreprises par les fondations et associations de la Résistance et de la Déportation en direction des personnels enseignants et le soutien apporté par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la défense à ces actions. La qualité du dossier documentaire préparatoire au thème 2010 -2011 du CNRD « La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy », mis en ligne sur le site de la Fondation de la Résistance, en témoigne. Le CNRD, en réunissant sur la base du volontariat plus de quarante mille élèves, est ainsi devenu aujourd'hui le premier concours scolaire français. De nombreuses pratiques, dont la liste n'est pas exhaustive, visent également à rapprocher les jeunes générations de temps qui peuvent leur paraître lointains. On soulignera à cet égard que la politique éducative dans le domaine de la mémoire est au coeur de la coopération qui associe les services de la direction générale de l'enseignement scolaire et ceux de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense et des anciens combattants dans le cadre de la commission bilatérale de coopération pédagogique (CBCP). D'autre part, mieux encore

qu'aujourd'hui, on doit encourager les initiatives qui permettent de conduire les élèves sur les lieux de mémoire, aider les professeurs à recevoir les témoins et les chercheurs, à préparer les visites. En ce sens, le site interministériel « chemins de mémoires » créé à l'initiative du ministère de la Défense (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) et du ministère du Tourisme mérite certainement d'être mieux connu des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110341

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5961

Réponse publiée le : 21 février 2012, page 1601